



Appui technique à l'ALCS pour préparer sa stratégie de transition FM et d'établir un cadre de contractualisation avec ses volontaires et ami-e-s.

Termes de référence

Présentation de l'ALCS

Fondée en 1988 et reconnue d'utilité publique en 1993, l'Association de Lutte Contre le Sida (ALCS) est une organisation pionnière et leader dans la réponse à l'épidémie de VIH/sida au Maroc et au niveau de la région MENA. L'ALCS œuvre dans le domaine de la prévention combinée du VIH et hépatites virales auprès des populations clés (PC), l'accès aux soins des PC et des personnes vivant avec le VIH (PVVIH) et milite pour la promotion des droits humains et la lutte contre la stigmatisation et les discriminations liées au VIH.

Avec son réseau de sections/antennes, ses unités mobiles et ses équipes sur le terrain, représentées par près de 600 volontaires, l'ALCS est présente dans toutes les régions du Maroc. Grâce à son approche fondée sur l'évidence scientifique et une grande proximité avec les communautés affectées, grâce à son partenariat avec le ministère de la Santé et la Protection Sociale (MSPS) et le Fonds Mondial (FM), l'ALCS contribue de façon significative dans les progrès du pays en matière de réduction des nouvelles infections par le VIH.

L'ALCS se distingue par son engagement envers l'équité et la justice sociale, en s'efforçant de garantir un accès équitable aux populations clés, particulièrement exposées au VIH et hépatites virales, à des soins de qualité en matière de santé sexuelle et reproductive tout en respectant leurs choix et leurs droits humains. Aujourd'hui, elle continue de se positionner comme acteur clé pour faire face aux nouveaux défis du VIH, notamment à travers sa résilience face aux crises sanitaires et humanitaires et l'introduction et/ou renforcement des services innovants à haut impact tels que la PrEP (prophylaxie pré-exposition), la prise en charge des pathologies anales, l'auto-dépistage VIH, la prise en charge en milieu communautaire des PVVIH et le plaidoyer pour des

politiques de santé inclusives impliquant pleinement les personnes séro-concernées dans l'élaboration des stratégies nationales.

Contexte de la transition du Fonds Mondial, opportunités qu'offre la loi marocaine aux associations et exigences de conformité aux cadres législatifs nationaux, notamment les loi n° 06-18 relative au volontariat contractuel, le code du travail et la loi 45-18 relative à l'organisation de la profession des travailleurs et travailleuses sociaux :

Le Maroc bénéficie du soutien du FM depuis 2003. Pour la période 2024-2026, il dispose d'une enveloppe budgétaire de 21,3 millions d'euros, qui a été revue à la baisse lors du processus de révision en 2025 à 19 millions d'euros ; il ne figure pas parmi les pays officiellement en transition. Toutefois, le pays a engagé volontairement un processus de préparation à la transition, en collaboration avec des partenaires internationaux et nationaux, pour garantir la pérennité des actions de lutte contre le VIH et la tuberculose (TB).

Cette transition vise à diversifier et sécuriser les financements nationaux à travers des approches innovantes, incluant une augmentation progressive du budget étatique dédié à la riposte contre le VIH/TB. Un volet clé de cette préparation concerne les Organisations de la Société Civile (OSC), appelées à diversifier leurs financements, renforcer leurs capacités et formaliser leurs partenariats avec les structures étatiques, les collectivités territoriales et les établissements privés via des mécanismes de contractualisation adaptés (contrats sociaux).

Les OSC doivent continuer de contribuer à la mise en œuvre des services communautaires pour les PC et groupes vulnérables, en complémentarité avec les services de l'État, dans le cadre d'une vision stratégique à long terme reposant sur la durabilité des acquis, l'autonomisation financière et l'expansion des services dans le cadre de la couverture sanitaire universelle, avec un accent sur la mobilisation des ressources domestiques et l'efficience de leur utilisation.

Le Dahir n° 1-21-85 du 15 Hija (26 juillet 2021) portant loi n°06-18 relative au volontariat contractuel, publiée au BORM n° 7010 du 25 Hija (5 août 2021), constitue une opportunité pour renforcer, structurer et valoriser le travail effectué par les volontaires et ami-e-s de l'ALCS dans le cadre de la riposte nationale au VIH et hépatites virales. Ainsi, l'ALCS, au même titre que les OSC thématiques opérant dans le domaine du VIH/sida et hépatites virales, doit être en conformité avec cette loi en matière de mobilisation de ses volontaires et ami-e-s.

Dans ce contexte, l'ALCS souhaite initier une réflexion stratégique sur la diversification de ses sources de financement et l'évolution de son modèle socioéconomique. Cette démarche vise à renforcer son autonomie financière, tout en respectant son statut d'association à but non lucratif et les dispositions légales en vigueur.

L'ALCS envisage également d'explorer la possibilité de proposer des prestations de services à caractère social, éducatif ou médical, dans le respect de la loi et sans but lucratif, afin de générer des revenus réinvestis dans ses missions. Cette évolution vers un modèle économique hybride nécessite une analyse approfondie des implications juridiques, fiscales, organisationnelles et éthiques.

Ainsi, la présente consultation technique vise à :

- Accompagner l'ALCS dans l'élaboration d'une stratégie de transition adaptée à son contexte ;
- Identifier les modèles économiques alternatifs compatibles avec son statut et ses missions ;
- Proposer un cadre de contractualisation pour ses volontaires et ami-e-s, conforme à la loi 06-18 ;
- Définir les conditions de mise en œuvre d'activités génératrices de revenus et de ventes des prestations dans le respect du cadre légal marocain ;
- Renforcer la gouvernance et la transparence dans la gestion des ressources et des partenariats.

Objectifs

La mission vise à accompagner l'ALCS dans une réflexion stratégique et opérationnelle autour de sa transition institutionnelle et financière, dans le cadre du processus volontaire de préparation à la transition du Fonds Mondial et en conformité avec les cadres législatifs marocains. Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- Analyser le contexte de transition du Fonds Mondial et ses implications pour l'ALCS, notamment en matière de pérennisation des financements, de contractualisation avec les acteurs publics et privés, et de contribution aux services communautaires dans le cadre de la couverture sanitaire universelle.
- Évaluer les opportunités offertes par le cadre juridique marocain aux associations à but non lucratif, en particulier :
 - La loi n° 06-18 relative au volontariat contractuel ;
 - La loi n° 45-18 sur l'organisation de la profession des travailleurs sociaux ;
 - Le Code du travail et les dispositions encadrant la contractualisation et la gestion des ressources humaines dans le secteur associatif ;
 - Autres lois
- Proposer un modèle socioéconomique adapté permettant à l'ALCS de :
 - Diversifier ses sources de financement ;
 - Développer des activités génératrices de revenus compatibles avec son statut associatif ;
 - Mettre en œuvre des prestations de services à caractère technique, social, éducatif ou médical dans le respect de la loi marocaine.

- Élaborer un cadre de contractualisation des volontaires et ami-e-s de l’ALCS, conforme à la loi 06-18, permettant de structurer, valoriser et sécuriser leur engagement dans les activités de l’association, sans risques sociales pour l’association.
- Formuler des recommandations pratiques et opérationnelles pour la mise en œuvre de la stratégie de transition et de diversification des revenus, incluant :
 - Les mécanismes de gouvernance et de redevabilité ;
 - Les outils de suivi et d’évaluation ;
 - Les modalités de mobilisation des ressources domestiques et de contractualisation avec les partenaires institutionnels et privés.

Résultats attendus

- Une vision stratégique claire pour accompagner l’ALCS dans sa transition post-Fonds Mondial, intégrant les enjeux de pérennisation, de contractualisation et de mobilisation des ressources domestiques.
- Un cadre juridique consolidé permettant à l’ALCS de se conformer aux lois marocaines en vigueur (loi 06-18 sur le volontariat contractuel, loi 45-18 sur les travailleurs sociaux, Code du travail), notamment en matière de gestion des volontaires et de contractualisation.
- Un modèle économique structuré et viable, adapté au statut associatif de l’ALCS, intégrant des mécanismes de diversification des financements et de développement de prestations de services à but non lucratif.
- Des outils opérationnels prêts à l’emploi, incluant :
 - Des modèles de contrats pour les volontaires et ami-e-s conformes à la loi 06-18
 - Des procédures claires pour leur mise en œuvre (déclarations, durée, recours)
 - Des recommandations pour leur intégration dans les politiques internes de l’association.
- Une feuille de route concrète, définissant les étapes, les responsabilités, les indicateurs de suivi et les modalités de pilotage pour la mise en œuvre de la stratégie de transition.

Méthodologie

La consultation s’appuiera sur une démarche participative et structurée, articulée autour de trois axes principaux :

- Analyse documentaire approfondie : Une revue des documents clés liés à la transition du Fonds Mondial et au cadre juridique national : plan d’action national de transition (2019), rapports d’ateliers sur les contrats sociaux, chartes « Villes

sans sida », lois n° 06-18 et 45-18, Code du travail, directives du Fonds Mondial, etc.

- Entretiens ciblés avec les parties prenantes : Recueil d'informations qualitatives auprès des acteurs et parties prenantes concernées : responsables et acteurs clés de l'ALCS, représentants du MSPS, du Fonds Mondial, d'ONUSIDA, juristes spécialisés, volontaires et ami·e·s de l'association.
- Ateliers de concertation et de validation : La démarche inclura deux ateliers participatifs :
 - Un atelier de concertation, organisé en amont, permettra de recueillir les attentes des militant·e·s de l'ALCS et des partenaires clés, de partager les premiers constats issus de l'analyse et de co-construire les orientations de la stratégie de transition ;
 - Un second atelier, de validation, sera organisé en fin de mission pour présenter les résultats, recueillir les retours des participant·e·s et assurer leur appropriation avant intégration dans les pratiques internes de l'association.

Livrables

- Diagnostic stratégique et juridique : Une analyse du contexte de transition du Fonds Mondial et ses implications pour l'ALCS, avec identification des opportunités de financement domestique, et clarification des exigences légales applicables aux associations.
- Stratégie de transition et contractualisation : Élaboration d'une stratégie pour contractualiser avec les structures étatiques, collectivités territoriales et établissements privés, incluant des recommandations concrètes pour son intégration dans les politiques internes de l'ALCS.
- Modèle économique adapté : Proposition d'un modèle permettant à l'ALCS de diversifier ses financements et de développer des prestations de services compatibles avec son statut associatif, dans le respect du cadre légal marocain.
- Cadre de gestion du volontariat : Conception de modèles de contrats pour les volontaires et ami·e·s de l'ALCS conformes à la loi 06-18, accompagnés de procédures détaillées : types de déclarations, organismes concernés, durée des contrats, mécanismes de recours en cas de litige.
- Feuille de route opérationnelle : Plan d'action structuré pour la mise en œuvre de la stratégie proposée, avec des indicateurs de suivi, des étapes clés, et des modalités de pilotage.
- Rapports des ateliers de concertation et de validation détaillant les recommandations pour la mise en application des contrats sociaux

Durée et calendrier

- La durée estimée de la consultation est de 20 jours
- La consultation est prévue pour les mois de janvier – février 2026

Profil de l'expert – équipe mobilisée :

- Compétences en gestion des associations et en renforcement des capacités des OSC.
- Connaissance des financements domestiques, financements dans le cadre de la coopération bilatérale ou multilatérale, financement du Fonds Mondial...
- Connaissance du cadre légal marocain, notamment les lois relatives aux associations, la contractualisation sociale et le code du travail.
- Expérience dans la révision ou la conception de contrats et politiques internes des associations.

Toute personne intéressée pourra envoyer une note méthodologique et une offre financière à l'adresse : recrutement@alcs.ma avant le 26/12/2025 à 17h30 en mentionnant comme objet « Consultation pour la préparation de l’ALCS à la transition du FM »